

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demandes de garantie d'emprunt formulées par la SA d'HLM Unicil.
Opérations de réhabilitation : a/ résidence "Saint Pierre V" située à Marignane (13700) ;
b/ résidence "La Castellane" située à Marseille (13016) ;
c/ résidence "Le Pharo" située à Marseille (13007).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La SA d'HLM UNICIL, issue de la fusion opérée en juin 2017 entre les sociétés SNHM, DOMICIL et PHOCEENNE D'HABITATIONS, sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour trois demandes de garantie d'emprunt d'un montant total de 558.000,00 €. Celles-ci représentent 45% d'un montant total d'emprunts de 1.240.000,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes intéressent le secteur du logement social (travaux de réhabilitation sur des résidences situées à Marseille et Marignane).

Par ailleurs, l'encours cumulé garanti auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône des trois sociétés fusionnées formant la nouvelle SA d'HLM UNICIL s'élève au 01/01/2018 à 103.259.161,59 €. Cet encours représente 8,06% de l'encours garanti des organismes HLM et 7,30% de l'encours total garanti.

Chacune de ces garanties d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL